Nations Unies A/65/PV.1

Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

1re séance plénière
Mardi 14 septembre 2010, à 15 heures
New York

Président : M. Deiss . . . . . (Suisse)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale

Le Président : Je déclare ouverte la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président : Conformément à l'article 62 du Règlement intérieur, j'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Déclaration du Président

Le Président : L'Assemblée générale est le lieu prééminent du débat mondial. Alors que nous nous réunissons pour commencer les travaux de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, le monde se relève lentement de la crise économique et financière. Ce contrecoup récent ne doit pourtant pas nous décourager dans notre lutte contre les grands fléaux qui frappent ce monde. Au contraire, la réponse de la communauté internationale à la crise nous montre que le multilatéralisme compte.

Aujourd'hui, toutes les populations touchées par la pauvreté, menacées par la guerre, par le réchauffement climatique ou par les catastrophes naturelles, toutes et tous sont en droit d'attendre de nous que nos délibérations et nos actions viennent soulager leur souffrance et leur peine. Nous tous qui constituons cette Assemblée générale avons à notre disposition un instrument important pour affronter les grandes questions d'aujourd'hui. J'en suis persuadé. En effet, nous dit la Charte, l'Assemblée générale est le lieu prééminent du débat mondial. Elle doit être le lieu de convergence des forces et des institutions appelées à mettre en place et à assumer la gouvernance mondiale. Il n'y a pas de sujet qui touche à l'homme ou à notre planète qui puisse être étranger à nos débats.

Pourtant, trop souvent prévaut dans l'opinion publique l'image d'une Organisation des Nations Unies dont l'Assemblée générale est impuissante, simple moulin à paroles, « talk shop », sans retombées concrètes. Je souhaite que la soixante-cinquième session qui s'ouvre montre que nous pouvons faire une différence. Je souhaite que cette session soit à la hauteur des grandes attentes placées en nous. Nous avons une obligation de résultats. Les questions dont nous avons à débattre sont trop graves pour que ceci ne soit pas notre motivation première, qui nous pousse à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Merci de recycler

aller au-delà de nos intérêts purement nationaux et à œuvrer véritablement pour le bien commun.

À cet égard, je voudrais remercier le Président de la soixante-quatrième session, S. E. M. Ali Abdussalam Treki, pour l'action éclairée qu'il a menée à la tête de notre Assemblée et pour son engagement personnel. Je félicite et remercie également notre Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, pour son engagement inlassable au service de notre Organisation, ici à New York et à travers le monde.

L'ordre du jour de la session qui s'ouvre va être dense. Nous allons devoir rassembler nos énergies pour avancer sur de nombreux thèmes cruciaux pour l'humanité. Trois grands domaines se dessinent.

Premièrement, nous devons garantir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En décembre 2009, l'Assemblée générale a décidé de la tenue d'une réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Dès lundi prochain, de nombreux chefs d'État et de gouvernement sont attendus à New York. Ce sommet sera certainement l'un des moments phares de l'année onusienne, et nous n'avons pas le droit d'échouer. Malgré la crise économique, les objectifs du Millénaire pour le développement sont à notre portée. Il faut en particulier combler les retards dans la lutte contre la faim et la mortalité infantile et dans l'action en faveur de la santé maternelle. C'est possible. De nos travaux la semaine prochaine doivent ressortir une volonté sincère et un véritable plan d'action qui garantissent l'objectif ambitieux que la communauté internationale s'est donné.

Deuxièmement, nous devons replacer l'ONU et l'Assemblée générale au centre de la gouvernance mondiale. Les problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui ont acquis une dimension mondiale et requièrent des solutions globales. Nos actions doivent jouir d'une grande légitimité et être issues de processus inclusifs. Il est nécessaire d'améliorer les mécanismes d'information, de consultation et de coopération entre l'ONU et les autres acteurs et instruments de la gouvernance mondiale.

« Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale », c'est la question que je souhaite voir l'Assemblée générale approfondir pendant le débat général. C'est en effet le sujet que j'ai proposé comme thème spécial après avoir consulté de nombreux représentants permanents, les divers groupes régionaux et le Secrétaire général. Nous devons prôner une Organisation des Nations Unies forte, inclusive et ouverte. Nous le savons, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile apportent une contribution essentielle à nos travaux.

Mais nous devons aussi faire avancer de manière décisive les réformes internes. La réforme du Conseil de sécurité reste un dossier important. Nous sommes tous conscients de la nécessité de cette réforme. Je souhaite que nous puissions avancer sur ce dossier, mais c'est à vous, États Membres, de prendre les décisions qui bénéficient d'un grand soutien et rendent possible une convergence des vues.

D'autres questions d'ordre institutionnel pendant cette session seront l'examen du fonctionnement du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix. Enfin, nous devons continuer les efforts pour la revitalisation de l'Assemblée générale. À cet égard, je compte sur tous les membres pour que nos débats commencent à l'heure et que le temps qui nous est mis à disposition soit utilisé au mieux.

Troisièmement, nous devons promouvoir un développement durable. Changement climatique, vulnérabilité aux catastrophes naturelles et menaces à la biodiversité ne sont que quelques-uns des défis environnementaux qui affectent tous les États et qui demandent un effort concerté de tous les pays. Les questions environnementales vont figurer en bonne place dans notre ordre du jour, avec notamment la réunion de haut niveau sur la biodiversité pendant la semaine du sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

Il me semble fondamental de renforcer la prise de conscience de la nécessité d'avoir des structures économiques plus respectueuses de l'environnement et des générations futures. Dans ce contexte, le terme « économie verte » est fréquemment utilisé. Je suis conscient que certains d'entre nous sont préoccupés par l'utilisation de ce terme. Ce nom et cet adjectif – économie verte – recouvrent des significations différentes pour différents groupes. Certaines craintes sont fondées et doivent être prises en compte. Mais qu'il soit clair d'entrée, pour moi, lorsque que je parle d'« économie verte », cela ne signifie pas « nouvelle conditionnalité », mais bien « opportunité ». Une opportunité d'assurer un développement qui soit durable, pour le bien de notre planète, pour notre bien, celui de nos enfants et de nos petits-enfants. Le monde change, mais les principes et les objectifs fondamentaux de l'ONU sont intemporels.

Nos actions dans les trois domaines que je viens d'évoquer – lutte contre la pauvreté, gouvernance, développement durable – vont être des contributions essentielles pour la paix et la sécurité, pour la coopération internationale et pour l'amitié entre les peuples.

La Charte doit rester notre guide ultime. La paix et la sécurité sont notre vocation première et les chantiers restent nombreux. Je pense à tous les conflits qui ravagent encore et toujours notre monde et poussent des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants dans la détresse et la souffrance. C'est la coopération internationale et l'amitié entre les peuples qui nous permettront de progresser dans le domaine des droits de l'homme, du développement, de l'aide humanitaire, du désarmement, et de la lutte contre le terrorisme. C'est 1a coopération internationale et l'amitié entre les peuples encore qui nous permettront de progresser dans le domaine de la santé et dans celui de l'environnement. Ce sont ces valeurs qui nous permettront de fonder un véritable partenariat mondial et d'avancer dans tous les domaines essentiels pour la paix et pour la sécurité.

Ma vision est celle d'une Assemblée générale forte, qui soit le forum principal du débat mondial. Mais cela demande que nous sachions aussi nous écouter, les uns les autres. J'assure les membres de ma disponibilité pour que nous puissions agir en bonne harmonie. Ma porte est ouverte. J'offre mon leadership pour avancer, mais surtout, j'exhorte tous les membres à surmonter nos égoïsmes et nos rivalités pour le bien de l'humanité.

Point 135 de l'ordre du jour provisoire

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies
(A/65/359)

Le Président : Conformément à la pratique établie, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/65/359. Il contient le texte d'une lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que six États Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies au sens de l'Article 19 de la Charte.

Je rappelle aux délégations qu'en vertu de l'Article 19 de la Charte,

> « Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de l'information contenue dans le document A/65/359?

Il en est ainsi décidé.

Points 7 et 134 de l'ordre du jour provisoire

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Plan des conférences

> **Lettre datée du 30 août 2010, adressée au Président de l'Assemblée générale par la Présidente du Comité des conférences**
> (A/65/337)

Le Président : Comme les membres le savent, aux termes du paragraphe 7 de la première section de la résolution 40/243, aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant la partie principale d'une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

Étant strictement entendu que les réunions se tiendraient dans les limites des moyens et des services disponibles, une telle autorisation est donc demandée pour les organes subsidiaires suivants : le Comité des relations avec le pays hôte, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la Commission du désarmement, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite autoriser ces organes subsidiaires de l'Assemblée à se réunir pendant la partie principale de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 30.